

Séance publique du 5 décembre 2025

N° 2025-613

Convocation du 28 novembre 2025

Aujourd'hui vendredi 5 décembre 2025 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Madame Christine BOST, Présidente de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, Mme Amandine BETES, Mme Claudine BICHET, Mme Brigitte BLOCH, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Christine BOST, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Eric CABRILLAT, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Eve DEMANGE, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Jean-François EGRON, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Loic FARNIER, Mme Véronique FERREIRA, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Alain GARNIER, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPAR, Mme Daphné GAUSSENS, M. Nordine GUENDEZ, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, Mme Fabienne HELBIG, M. Pierre HURMIC, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Delphine JAMET, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, M. Patrick LABESSE, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaël LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, M. Matthieu MANGIN, M. Jacques MANGON, M. Stéphane MARI, M. Baptiste MAURIN, Mme Claude MELLIER, M. Thierry MILLET, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, Mme Céline PAPIN, Mme Pascale PAVONE, M. Jérôme PESCINA, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Isabelle RAMI, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, M. Michael RISTIC, M. Bastien RIVIERES, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alexandre RUBIO, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Emmanuel SALLABERRY, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean-Baptiste THONY, M. Serge TOURNERIE, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOULET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Josiane ZAMBON.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

M. Christian BAGATE à M. Fabrice MORETTI

M. Stéphane DELPEYRAT-VINCENT à Mme Pascale BRU

Mme Françoise FREMY à M. Bruno FARENIAUX

M. Laurent GUILLEMIN à M. Michael RISTIC

Mme Sylvie JUQUIN à Mme Sylvie JUSTOME

Mme Zeineb LOUNICI à Mme Fatiha BOZDAG

M. Guillaume MARI à M. Maxime GHESQUIERE

M. Nicolas PEREIRA à M. Thierry MILLET

M. Stéphane PFEIFFER à Mme Brigitte BLOCH

Mme Marie RECALDE à Mme Anne-Eugénie GASPAR

M. Fabien ROBERT à M. Emmanuel SALLABERRY

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Jérôme PESCINA à partir 16h32

M. Dominique ALCALA à partir de 17h08

M. Thierry MILLET à partir de 17h58

LA SEANCE EST OUVERTE

| | | |
|---|--|---------------------|
|  | Conseil du 5 décembre 2025 | Délibération |
| | Direction Appui Administrative et Financière DGA | N° 2025-613 |

Convention de financement relative aux études projet (PRO) et aux travaux (REA) de l'opération de restructuration de la gare de Bordeaux Saint-Jean - Signature de l'avenant n°1 - Décision- Autorisation

Madame Claude MELLIER présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

La délibération n°2013-850 du 15 novembre 2013 actait l'opération de restructuration de la gare Saint-Jean et les modalités de réalisation et de financement associées dans le cadre d'une convention de financement signée le 17/07/2014.

Pour mémoire, cette opération s'est structurée autour de 4 typologies de projets :

Un bâtiment principal, dit bâtiment Belcier, situé entre la rue des Terres de Borde et le faisceau ferroviaire, qui comprend un nouveau Bâtiment Voyageurs (création de 2500 m² environ de surface pour les services voyageurs), un parking P1 de 850 places sur 7 niveaux dont un niveau en sous-sol pour la dépose minute notamment, un espace de commerces et services (environ 1800 m²) ;

Un parking complémentaire P2 d'une capacité de 750 places environ, situé entre la rampe d'accès au pont du Guit et le faisceau ferroviaire. Ce parking est relié au bâtiment Belcier pour les voitures et les piétons par le dessous du pont du Guit qui est aménagé en conséquence par la création de deux ouvertures larges. Par ailleurs, les cofinanceurs avaient convenu du besoin à long terme d'un parking P3 en complément de l'offre de stationnement offerte par les parkings P1 et P2. Destinés à constituer une réserve foncière à long terme à cet effet, les travaux de libération du terrain nécessaire à ce futur P3 font également partie de l'opération ;

Des aménagements urbains à vocation multimodale, notamment création d'un parvis devant le nouveau bâtiment voyageurs, d'un mail piéton entre la rampe d'accès au pont du Guit et la rue des Terres de Borde, d'une vélostation sécurisée située au Nord du nouveau bâtiment voyageurs et d'emplacement de stationnement de transports en commun ;

Des aménagements dans le périmètre de la gare existante afin de :

- Mettre aux normes l'accessibilité des PMR aux quais et souterrains
- Améliorer l'accueil des voyageurs avec la création d'abris continus pour les voyageurs sur le quai 7 et au niveau de l'accès reliant la voie 1 aux voies A, B et C à l'extrémité du bâtiment sur le quai 1
- Rénover et mettre à niveau le confort des souterrains.

Dans cet ensemble, la Communauté urbaine de Bordeaux (la Cub) devenue Bordeaux Métropole s'était engagée à participer au financement de 3 projets à savoir :

- La réalisation de la vélostation avec une participation attendue de 0,68 M€ pour un coût estimatif d'opération sous maîtrise d'ouvrage de SNCF Gares & Connexions de 1,13 M€ HT

- Les travaux de percement du pont du Guit sous sa maîtrise d'ouvrage, déléguée à SNCF réseau, pour un coût estimatif d'opération de 4,43 M€ HT et avec une participation de la ville de Bordeaux de 1,87 M€.
- La libération des terrains pour la réalisation des parkings P2 et P3 avec une participation attendue de 5,422 M€ pour un coût estimatif d'opération sous maîtrise d'ouvrage de RFF de 9,155 M€ HT.

La participation totale nette attendue de la Cub s'élevait donc à 8,66 M€ sur un budget total de la restructuration de la gare estimé à 65,7 M€ HT en coût économique de réalisation.

Si les deux premiers projets se sont achevés en économie par rapport aux budgets prévus dans la convention de financement de 2014 avec respectivement un budget final de 0,785 M€ HT et de 3,09 M€ HT et une participation nette de la métropole recalée à 2,26 M€, tel n'est pas le cas de la libération des terrains pour la réalisation des parkings P2 et P3 dont le coût projet est actualisé en euros courants à 9,83 M€ HT. A ce titre, il est attendu une participation complémentaire de Bordeaux Métropole de 205 k€ et un solde à verser à SNCF réseau (ex-RFF) d'1 088 956 €.

De ce fait, la participation nette finale de Bordeaux Métropole au projet de restructuration de la gare s'établit à 7,887 M€ HT sur un budget total de la restructuration de la gare de 66,919 M€ HT en euros courants (suite à des surcuts importants sur la mise en accessibilité des quais et de la réfection des souterrains).

Par ailleurs un ajustement est nécessaire sur le programme, le planning, le suivi de l'opération, ainsi que les modalités d'appels de fonds, prévues dans les conditions particulières de la convention de financement initiale relative à l'opération de restructuration de la gare de Bordeaux Saint-Jean.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU la délibération 2013-580 du 15/11/2023 relative au financement de la restructuration de la gare de Bordeaux St Jean côté Belcier ;

VU la convention de financement signée le 17/07/2014

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE les engagements de Bordeaux Métropole au sein du projet de restructuration de la gare Saint-Jean nécessitent d'actualiser sa participation au regard des coûts d'opérations en euros courants

DECIDE

Article 1 : la participation de Bordeaux Métropole au financement de la libération des terrains des parkings P2 et P3 est actualisée à 5 627 k€, soit une revalorisation de 205 k€ suite à l'actualisation des coûts en euros courants et un solde à verser à SNCF réseau de 1 088 956 €.

Article 2 : Madame la Présidente est autorisée à signer l'avenant à la convention financière en annexe de la présente délibération.

Article 3 : la participation de Bordeaux Métropole sera imputée au budget de l'exercice concerné au chapitre 204, compte 2041723, fonction 852.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.
Abstention : Monsieur MORISSET, Monsieur POUTOU;

Ne prend pas part au vote : Monsieur FARNIER, Monsieur MORETTI

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 5 décembre 2025

Par le/la secrétaire de séance,

Pour expédition conforme,